

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2392

23 octobre 2007

SOMMAIRE

Allco Orion Alpha (Luxembourg) S.à r.l.	114808	Just Holding S.A.	114776
Allco Orion Bravo (Luxembourg) S.à r.l.	114812	La Grande Roche S.A.	114799
Allco Orion Delta (Luxembourg) S.à r.l.	114796	Lahor Holding S.A.	114781
Alpha UMi International S.A.	114809	L. Burnham Associates	114806
Atmosfaehr S.A.H.	114805	Life-Science Invest S.A.	114814
Brambachlux S.à r.l.	114770	Linxx Services S.A.	114772
Brambachlux S.à r.l.	114780	L.P.C. SA	114781
Burton Real Estate S.à r.l.	114772	Lux Tankgut S.à.r.l.	114795
Candle LuxCo S.à r.l.	114789	Maltesia S.A.	114816
Carmar Holding S.A.	114789	Maros S.A.	114789
CEREP 4 Pic Place S.à r.l.	114781	Millenium International S.A.	114815
CEREP UK 4 Pic Place S.à r.l.	114781	Nature and Health Investments SAH	114805
Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud	114799	Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A.	114770
Diritherm A.G.	114816	Olliewood Sàrl	114816
Elec Sub S.A.	114778	Paritex Holding S.A.	114796
Esther Sixteen S.à r.l.	114783	Restaurant La Cellula S.A.	114796
Esther Twelve S.à r.l.	114800	Rizit International S.A.	114799
European Promotion Company S.à r.l.	114795	Sailus S.A.	114770
Fisogest S.A.	114799	Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl	114798
GeneMoRe Holding S.A.	114816	Société Européenne de Communication S.A.	114788
Inovajean S.à r.l.	114798	Stallen Holding S.A.	114788
Jaccat Investments	114795	Transfert Energie S.A.	114815
		Visma Holdings Lux S.à.r.l.	114776

Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007113748/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07863. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.868.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on June 11th 2007

- According to the article 64 (2) of the amended law of August 10th 1915, relating to the commercial companies, the Directors appoint Mr Colin Graham Reader as Chairman of the Board, who will act as such the whole period of his mandate.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 11 juin 2007

- Conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, les Administrateurs procède à l'élection de M. Colin Graham Reader comme Président de leur Conseil d'Administration pour la durée de son mandat actuel d'Administrateur.

Certifié sincère et conforme

SAILUS S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2007113902/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05917. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Navigator STRIPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.742.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the third of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Pamela Valasuo, employee, residing in Luxembourg,

acting as a proxy holder of:

company BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established and having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 27, 2007.

The appearing person declared and requested the notary to act:

I.- That the company NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, registered in the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg, section B number 56.742, constituted by a notarial deed on October 29, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 20 on January 21, 1997 (here after «the Company»). The Articles of Incorporation of the Company have been amended accordingly to a private deed enacted on November 23, 2001, which deed was published in the Mémorial, on December 13, 2002, number 1777.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-three thousand nine hundred and forty-six euro seventy-six cents (EUR 123,946.76) divided into five thousand (5,000) shares with no par value, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed;

IV.- That the principal has acquired all the shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company's register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Pamela Valasuo, employée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de:

BOATS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing-privé, datée du 27 juin 2007.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 56.742, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 20 du 21 janvier 1997 (ci-après: «la Société»). Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, le 13 décembre 2002, sous le numéro 1777.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (EUR 123.946,76) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société NAVIGATOR STRIPS (LUXEMBOURG) S.A.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Valasuo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7716. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114565/239/90.

(070131168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Linxx Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 11.766.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007, abgehalten in Luxemburg um 11.00 Uhr

Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. September 2007.

Für die Gesellschaft

LINXX SERVICES S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007114647/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Burton Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.958.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under the number B 124.961,

represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 1st, 2007,

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That AIREDALE HOLDINGS S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name BURTON REAL ESTATE S.à r.l., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under number B 124.958 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 29, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 854 on May 11, 2007;

II. That the agenda for the meeting is as follows:

1. Creation of preferred shares of the Company with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the articles of association of the Company (the Articles) to be amended under item 4 of the agenda;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (EUR 62,500.-), so as to bring the share capital of the Company to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), by way of the creation and issue of (i) two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company, and (ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash;

3. Subscription to the increase specified under item 2. above, and payment of the consideration for the capital increase;

4. Amendment of article 5.1 of the Articles;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

III. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create preferred shares, with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the Articles, as amended pursuant the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by fifty hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) so as to bring the share capital of the Company to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-), by way of the creation and issue of (i) two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company, and (ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash.

Subscription and payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for:

(i) two thousand one hundred (2,100) ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and

(ii) four hundred (400) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a payment in cash.

The newly issued ordinary shares and preferred shares of the Company have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«The corporate capital is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) represented by (i) two thousand six hundred (2,600) ordinary shares and (ii) four hundred (400) preferred shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Ordinary shares shall have the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, and by the articles of association.

The preferred shares shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any financial profits and reserves of the Company legally available for distribution, prior to and in preference of any dividend declaration or payment in respect of the ordinary shares, a cumulative dividend amounting to 5% of the nominal value of each preferred share. The preferred shares will not have a right to any further distributions, the remainder of the distributable profits and reserves and liquidation proceeds being entirely allocated to the ordinary shares except for purposes of reimbursing the nominal value of the preferred shares»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately 2,200.- EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIREDALE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.961,

représentée par Régis Galiotto, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AIREDALE HOLDINGS S.à r.l. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BURTON REAL ESTATE S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.958 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 29 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 854 du 11 mai 2007;

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de parts sociales privilégiées de la Société ayant les mêmes droits et obligations établis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés sous le point 4 de l'ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, d'un montant de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-), afin de porter le capital social de la Société à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,-), par la création et l'émission de (i) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;

3. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 2 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales privilégiées, avec les droits et les obligations tels que définis dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les Statuts, tels que modifiés par les présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par un apport d'un montant de soixante-deux mille cinq cents Euro (EUR 62.500,-), afin de porter le capital social de la Société à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,-), par la création et l'émission de (i) deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire:

(i) Deux mille cent (2.100) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et

(ii) Quatre cents (400) parts sociales privilégiées de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune,

et les libérer entièrement par un paiement en numéraire.

Les parts sociales privilégiées et les parts sociales ordinaires de la Société nouvellement émises ont été intégralement libérées par un paiement en numéraire de soixante-deux mille cinq cents euro (EUR 62.500,-) de telle sorte que cette somme est désormais à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,-) divisé en (i) deux mille six cents (2.600) parts sociales ordinaires et (ii) quatre cents (400) parts sociales privilégiées, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales privilégiées auront le droit de recevoir, chaque exercice, en relation avec les profits financiers et les réserves de la Société légalement disponibles, avant et par préférence à toute déclaration ou paiement de dividendes en relation avec les parts sociales ordinaires, un dividende cumulatif correspondant à un montant de 5% de la valeur nominale de chaque part sociale privilégiée. Les parts sociales privilégiées n'ont pas de droit à d'autres distributions, aux surplus de profits et de réserves ou boni de liquidation sauf en vue du remboursement de la valeur nominale des parts sociales privilégiées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.200,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21303. — Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114569/211/179.

(070130889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Just Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 79.167.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007, abgehalten in Luxemburg um 11.00 Uhr
Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2007.

Für die Gesellschaft
JUST HOLDING S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007114646/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Visma Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 9.211.020,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 115.985.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of VISMA HOLDINGS LUX S.à r.l. (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 115.985, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of April 18, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,294, page 62,077 of July 5, 2006. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of May 23, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,366, page 65,550

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 824 A Ordinary Shares (eight hundred twenty-four) and all the 46,412 C Ordinary Shares (forty-six thousand four hundred twelve), representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

2.- Amendment of Article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, with effect as of August 24, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 2.** The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Strassen by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme VISMA HOLDINGS LUX S.à r.l, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.985, constituée suivant un acte reçu le 18 avril 2006, publié au mémorial C numéro 1294, du 5 juillet 2006, page 62,077. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 23 mai 2006, suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 1,366, page 65,550.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec l'adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 824 parts sociales ordinaires A (huit cent vingt quatre) et toutes les 46,412 parts sociales ordinaires C (quarante six mille quatre cent douze), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolutions

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, avec effet au 24 août 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Strassen par une résolution du ou des Gérant (s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et

l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute:

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007. Relation: LAC/2007/24130. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114571/211/110.

(070130899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Elec Sub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.979.

In the year two thousand and seven, on the third day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société anonyme ELEC SUB S.A., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter the «Company»).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1794 on 18 December 2002 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 89.979. The articles of incorporation have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 328 of 26 March 2003.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided by Mr Graham Hislop, Finance Director, professionally residing in London.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Sébastien Raffray, Investment Director, professionally residing in Paris.

The Chairman appoints as scrutineer of the meeting Mrs Claire Benoist, Finance Director, professionally residing in Paris.

The bureau of the meeting being thus constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is as follows:

1. To resolve to dissolve the Company and to open its liquidation.
2. To appoint FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, number 42.230, as liquidator of the Company and to determine its powers and remuneration.

3. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting resolves to dissolve the Company and to open its liquidation.

Second resolution

The general shareholders' meeting resolves to appoint FIN-CONTROLE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg with registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, number 42.230, as liquidator and resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in Court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The liquidator's remuneration shall amount to approximately two thousand and fifty (2,050) euros, exclusive of VAT.

No item remaining on the agenda the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEC SUB S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

La Société a été constituée le 18 novembre 2002 suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1794 du 18 décembre 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.979. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 328 du 26 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Graham Hislop, Finance Director, avec résidence professionnelle à Londres.

Le président désigne comme secrétaire M. Sébastien Raffray, Investement Director, avec résidence professionnelle à Paris.

Le président désigne comme scrutateur Madame Claire Benoist, Finance Director, avec résidence professionnelle à Paris.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et d'ouvrir sa liquidation.

2. Nomination de FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 42.230, en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de sa rémunération.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide la dissolution et l'ouverture de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer comme liquidateur FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 42.230, et décide en outre que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendues pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

En l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des associés, la Société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

La rémunération du liquidateur s'élèvera à approximativement deux mille cinquante (2.050) Euros, hors TVA.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Hislop, S. Raffray, C. Benoist, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7717. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114566/239/128.

(070131124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Brambachlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007113747/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07863. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Lahor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.073.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007114282/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07650. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

L.P.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007114283/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07652. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**CEREP 4 Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP UK 4 Pic Place S.à r.l.).****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.431.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of September,

Before M^e Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 130.447, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 2 July 2007 and not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.431 and incorporated by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 July 2007 and not published yet in the Mémorial;

since the incorporation of the Company, the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l. into CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq septembre,

Par-devant Me Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), constituée suivant un acte du notaire Joseph Elvinger résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial»);

en sa capacité d'associé unique de CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.431, et constituée suivant un acte du notaire précité, en date du 4 juillet 2007, non encore publié au Mémorial (la «Société»);

depuis la création de la Société, les statuts de la Société (désignés ci-après comme les «Statuts») n'ont pas été modifiés;

prend ici les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant représentant l'ensemble du capital social demande au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP UK 4 PIC PLACE S.à r.l. à CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP 4 PIC PLACE S.à r.l.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille Euro.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25488. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114567/211/82.

(070130883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Esther Sixteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.864.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

the company BLUE S.A., a «société anonyme», incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.145),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated Luxembourg, 5 September 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ESTHER SIXTEEN S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company BLUE S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at two (2), and the following persons are elected managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company:

(i) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Mr Tobias Mathews, company director, born in Nottingham (England), on 18 April 1963, residing professionally at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- The registered office is established at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the date stated here above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société BLUE S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99.145), ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ESTHER SIXTEEN S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société BLUE S.A., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les personnes physiques suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts de la Société:

(i) Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Monsieur Tobias Mathews, directeur de société, né à Nottingham (Royaume-Uni), le 18 avril 1963, demeurant professionnellement à Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- Le siège social de la société est établi au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11329. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114504/239/289.

(070130866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Stallen Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 50.070.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007114601/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Société Européenne de Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.447.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société lors de l'assemblée générale du 1^{er} août 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2007, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes M. Pascal Bonnet avec effet à la date du 1^{er} août 2007.
- L'assemblée décide de nommer la société MILKYWAY INC. société de droit panaméen dont le siège social est établi à Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama à la fonction de commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes révoqué et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2012.

- L'assemblée décide d'établir le siège de la société au n° 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114665/3566/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Maros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 90.618.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

MAROS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114658/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Carmar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 32.486.

CARMAR HOLDING SA, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite section B 32.486. Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2007114664/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Candle LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.601.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.475.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of August,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CANDLE LUXCO S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.116.475, incorporated by deed of Me Paul Bettingen notary on the 9th day of May 2006, and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 July 2006, number 1395, page 66925 (the «Mémorial»).

The Articles of the Company have been amended on 22 June 2006 by the notary Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, pre-named, not yet published in the Mémorial and on 10 July 2006 by the notary Maître Henri Hellinckx pre-named, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium)

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, that the 20,991 class A shares (the «Class A Shares»), 36,849 class B shares (the «Class B Shares»), 36,849 class C shares (the «Class C Shares»), 36,848 class D shares (the «Class D Shares») and 36,848 class E shares (the «Class E Shares») representing the whole capital of the Company, are represented at this

CANDOVER INVESTMENTS PLC	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	6	6	6	6	6	30	750.-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625.-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	2	2	2	2	2	10	250.-
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME	-	-	-	-	-	-	-
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN	-	-	-	-	-	-	-
NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMI- TED as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST	-	-	-	-	-	-	-
Totals	38	38	38	38	38	190	4,750.-

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the Company's share capital by an amount of EUR 4,750.- (following the above resolution) in order to decrease it from its amount of EUR 4,606,075.- (four million six hundred six thousand seventy-five Euros) to EUR 4,601,325.- by cancellation of 38 Class A Shares, 38 Class B Shares, 38 Class C Shares, 38 Class D Shares and 38 Class E Shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, held by the Company as a result of the Redemption.

Third resolution

The Shareholders acknowledge that after the share capital decrease of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Investor	Class A Shares	Class B Shares	Class C Shares	Class D Shares	Class E Shares	Total Shares
Kevin Gaskell	242	242	242	241	241	1,208
CANDOVER INVESTMENTS PLC	5,120	5,120	5,120	5,120	5,120	25,600
CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	4,870	4,870	4,870	4,870	4,870	24,350
CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	4,814	4,814	4,814	4,814	4,814	24,070
CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	4,370	4,370	4,370	4,370	4,370	21,850
CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP	4,357	4,357	4,357	4,357	4,357	21,785
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	5,311	5,311	5,311	5,311	5,311	26,555
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5,722	5,722	5,722	5,722	5,722	28,610
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	1,543	1,543	1,543	1,543	1,543	7,715
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CAN- DOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME	96	96	96	96	96	480
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CAN- DOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN	105	105	105	105	105	525
NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EM- PLOYEE BENEFIT TRUST	261	261	261	261	261	1,305
Totals	36,811	36,811	36,811	36,810	36,810	184,053

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles in order to reflect the share capital decrease of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 6. Corporate Capital and Shares** . The capital of the Company is set at EUR 4,601,325.- divided into 36,811 Class A Shares, 36,811 Class B Shares, 36,811 Class C Shares, 36,810 Class D Shares and 36,810 Class E Shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Fifth resolution

The Shareholders decide to appoint the following persons as Domiciliation Agent Directors of the Company with immediate effect and for a period of 6 years, in accordance with article 12.9 of the articles of association:

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.471,

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.469.

Sixth resolution

The Shareholders decide to appoint PRICEWATERHOUSE COOPERS S.à.r.l, having its registered office at 400 route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg, as statutory auditor of the Company for an indefinite term.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CANDLE LUXCO S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 116.475, constituée suivant acte reçu par le notaire Me Paul Bettingen en date du 9 mai 2006, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 juillet 2006, numéro 1395, page 66925 (le «Mémorial»)

Les statuts de la Société ont été modifiés le 22 juin 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, précité, pas encore publiés au Mémorial et le 10 juillet 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, précité, pas encore publiés au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique)

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les Associés, présents ou représentés, et le nombre de parts sociales représentées par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur par les apparents et le notaire resteront en annexe et seront enregistrées avec les minutes.

II. Il ressort de la liste de présence, que les 20.991 parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»), 36.849 parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»), 36.849 parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»), 36.848 parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D») et 36.848 parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E») représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de cette assemblée et renoncent à toute exigence ou formalité de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approuver le rachat par la Société de 38 Parts de Classe A, 38 Parts de Classe B, 38 Parts de Classe C, 38 Parts de Classe D et 38 Parts de Classe E pour une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, de CONDOVER INVESTMENT PLC, CONDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, CONDOVER (TRUSTEES) LIMITED pour le compte de CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME, CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED pour le compte de CANDOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN and NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED comme fiduciaire de CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST (par la suite nommés collectivement les CANDOVER FUNDS) (le «Rachat»).

2. Réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.750,- (suite à la délibération précédente) afin de le faire passer de son montant de EUR 4.606.075,- (quatre millions six cent six mille soixante-quinze euros) à EUR 4.601.325,- (quatre million six cent et un mille trois cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 38 Parts de Classe A, 38 Parts de Classe

B, 38 Parts de Classe C, 38 Parts de Classe D, 38 Parts de Classe E (par la suite nommées les «Parts») pour une valeur de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, détenue par la Société en conséquence du Rachat.

3. Reconnaître qu'après la réduction du capital social, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseurs	Parts de Classe A	Parts de Classe B	Parts de Classe C	Parts de Classe D	Parts de Classe E	Total des Parts
Kevin Gaskell	242	242	242	241	241	1,208
CANDOVER INVESTMENTS PLC	5.120	5.120	5.120	5.120	5.120	25.600
CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	4.870	4.870	4.870	4.870	4.870	24.350
CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	4.814	4.814	4.814	4.814	4.814	24.070
CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	4.370	4.370	4.370	4.370	4.370	21.850
CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP	4.357	4.357	4.357	4.357	4.357	21.785
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	5.311	5.311	5.311	5.311	5.311	26.555
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5.722	5.722	5.722	5.722	5.722	28.610
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	1.543	1.543	1.543	1.543	1.543	7.715
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME	96	96	96	96	96	480
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN	105	105	105	105	105	525
NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST	261	261	261	261	261	1.305
Totaux	36.811	36.811	36.811	36.810	36.810	184.053

4. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social de la Société.

5. Décider de nommer MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471, et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, en tant que nouveaux gérants de la société;

6. Décider de nommer PRICEWATERHOUSE COOPERS S.à.r.l, ayant son siège social au 400 route d'Esch, B.P.143, L-1014 Luxembourg, comme auditeur statutaire de la Société pour un période indéterminé.

7. Divers.

Après approbation des précédents, l'assemblée a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver que la Société rachète 38 Parts de Classe A, 38 Parts de Classe B, 38 Parts de Classe C, 38 Parts de Classe D et 38 Parts de Classe E (par la suite nommées les «Parts») pour une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, de CANDOVER FUNDS (le «Rachat»), comme suit:

Investisseurs	Parts de Classe A	Parts de Classe B	Parts de Classe C	Parts de Classe D	Parts de Classe E	Total des parts	Montant en EUR
CANDOVER INVESTMENTS PLC	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	6	6	6	6	6	30	750,-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5	5	5	5	5	25	625,-
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	2	2	2	2	2	10	250,-
CANDOVER- (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME	-	-	-	-	-	-	-
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN	-	-	-	-	-	-	-
NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	38	38	38	38	38	190	4.750,-

Second résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.750,- (suite à la délibération précédente) afin de le faire passer de son montant de EUR 4.606.075,- (quatre millions six cent six mille soixante-quinze euros) à EUR 4.601.325,- (quatre millions six cent et un mille trois cent vingt-cinq euros) par l'annulation de 38 Parts de Classe A, 38 Parts de Classe B, 38 Parts de Classe C, 38 Parts de Classe D, 38 Parts de Classe E pour une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, détenue par la Société en conséquence du Rachat.

Troisième résolution

Les Associés reconnaissent qu'après la réduction du capital social, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Investisseurs	Parts de Classe A	Parts de Classe B	Parts de Classe C	Parts de Classe D	Parts de Classe E	Total des Parts
Kevin Gaskell	242	242	242	241	241	1.208
CANDOVER INVESTMENTS PLC	5.120	5.120	5.120	5.120	5.120	25.600
CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	4.870	4.870	4.870	4.870	4.870	24.350
CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	4.814	4.814	4.814	4.814	4.814	24.070
CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	4.370	4.370	4.370	4.370	4.370	21.850
CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP	4.357	4.357	4.357	4.357	4.357	21.785
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP	5.311	5.311	5.311	5.311	5.311	26.555
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP	5.722	5.722	5.722	5.722	5.722	28.610
CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP	1.543	1.543	1.543	1.543	1.543	7.715
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME	96	96	96	96	96	480
CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER DIRECT CO-INVESTMENT PLAN	105	105	105	105	105	525
NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED as trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST	261	261	261	261	261	1.305
Totaux	36.811	36.811	36.811	36.810	36.810	184.053

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social de la Société, qui désormais se lit ainsi:

«**Art. 6. Capital Social et Parts Sociales**. Le Capital Social de la Société est fixé à 4.601.325,- divisé en 36.811 Parts de Classe A, 36.811 Parts de Classe B, 36.811 Parts de Classe C, 36.810 Parts de Classe D, 36.810 Parts de Classe E dont la valeur nominale est de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants domiciliaires de la Société avec effet immédiat et pour une période de 6 ans, conformément à l'article 12.9 des Statuts:

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.471,
- FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469;

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer PRICEWATERHOUSE COOPERS S.à.r.l, ayant son siège social au 400 route d'Esch, B.P.1443, L-1014 Luxembourg comme auditeur statuaire de la Société pour un période indéterminé.

Version dominante

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Conformément à la demande de ces mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: H. Janssen, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006. Vol. 155S Fol. 20 Case 6. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114799/211/327.

(070131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

European Promotion Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.626.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN PROMOTION COMPANY S.à.r.l. (en liquidation), tenue en date du 18 septembre 2007, que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. la clôture de la liquidation est prononcée.
2. les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007114666/4775/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Jaccat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.066.

—
Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115052/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07723. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Lux Tankgut S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 46.470.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115057/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07284. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Paritex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.359.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2007

- La société FIDIS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.312, a désigné Mme Betty Prudhomme, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat d'Administrateur (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société EFFIGI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, a désigné M. Harald Charbon, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société DMC S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.314, a désigné Mme Sahlia Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2011).

- La société FIDIS S.à r.l. ayant pour représentant permanent Madame Betty Prudhomme est nommée Président du Conseil d'Administration. Elle assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

PARITEX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113903/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Restaurant La Cellula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, route de Dudelange.
R.C.S. Luxembourg B 86.546.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115065/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Allco Orion Delta (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 126.027.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 125992,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 126.027, was incorporated by deed of the undersigned notary, on February 28, 2007, published in the Mémorial C number 1094 of June 7, 2007.

II.- That the capital of the company ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l., pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the pre-named company ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.992,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, domicilié

professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain Thill, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l. ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126.027, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1094 du 7 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l, pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007, Relation GRE/2007/4053. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115221/231/94.

(070132280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Société Commerciale Industrielle Internationale Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 34.338.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115058/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Inovajean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115060/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115062/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07287. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

La Grande Roche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.045.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007115050/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07720. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Rizit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.439.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007115067/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

CICS, Compagnie d'Investissement de la Croix du Sud, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 77.078.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007115069/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08135. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Esther Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.884.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

the company BLUE S.A., a «société anonyme», incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.145),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy dated Luxembourg, 5 September 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ESTHER TWELVE S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any kind of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has direct or indirect participating interests as well as to any group company and shareholder.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

Furthermore, the Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by the company BLUE S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at two (2), and the following persons are elected managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article eleven (11) of the articles of incorporation of the Company:

(i) Mr Neil Medlyn, company director, born in Falmouth (United Kingdom), on 19 May 1953, residing professionally at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Mr Tobias Mathews, company director, born in Nottingham (England), on 18 April 1963, residing professionally at Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- The registered office is established at 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the date stated here above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société BLUE S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 99.145),
ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de ESTHER TWELVE S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties tant aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes qu'à toute société du groupe et à ses actionnaires.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société BLUE S.A., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux (2), et les personnes physiques suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article onze (11) des statuts de la Société:

(i) Monsieur Neil Medlyn, directeur de société, né à Falmouth (Royaume-Uni), le 19 mai 1953, demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg;

(ii) Monsieur Tobias Mathews, directeur de société, né à Nottingham (Royaume-Uni), le 18 avril 1963, demeurant professionnellement à Channel House, St. Helier, Jersey C.I., JE4 5UW, Channel Islands.

2.- Le siège social de la société est établi au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11325. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114910/239/287.

(070131090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Atmosfaehr S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 69.790.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société

ATMOSFAEHR S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2007114650/1276/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Nature and Health Investments SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.893.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NATURE AND HEALTH INVESTMENTS S.A.H, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1778 du 13 décembre 2002, modifiée suivant acte par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 459 du 27 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.893, au capital social de un million sept cent dix mille euros (EUR 1.710.000,00).

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Pascua, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
4. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme NATURE AND HEALTH INVESTMENTS SAH.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding NATURE AND HEALTH INVESTMENTS SAH.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Madame Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, J. Pascua, M. Da Silva, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007. LAC/2007/27097. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007115217/227/68.

(070132015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

L. Burnham Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 57.307.

—
DLSSOLUTION

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société NORCO DEVELOPMENT LIMITED une société régie par les lois de Belize, établie et ayant son siège social à c/o JASMINE COURT, 35A Regent Street, PO Box 1777, Belize City, Belize,

ci-après dénommée: «le mandant»,

ici représenté par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est ici représentée par:

a) Madame Linete Furtado, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Anvers (Belgique), le 17 mai 2007.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ainsi qu'au nom et pour compte du mandant prénommé, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société L. BURNHAM ASSOCIATES une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57 307, a été constituée originellement sous la dénomination de VAN DOORN TRUST & PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte notarié dressé, le 6 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 118 du 12 mars 1997 (ci-après: la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié en date du 17 octobre 2003, lequel fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1222 du 19 novembre 2003...

II.- Que le capital social de la Société se trouve fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six mille euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société avec effet à ce jour.

IV.- Que le mandant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

V.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs, et au commissaire de la Société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute, c'est-à-dire au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

VII.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lequel a été annulé par le notaire soussigné.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Furtado, F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8007. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007115220/239/59.

(070132101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Allco Orion Alpha (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.028.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 125.992,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *in varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l, with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 126.028, was incorporated by deed of the undersigned notary, on February 28, 2007, published in the Mémorial C number 1093 of June 7, 2007.

II.- That the capital of the company ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l, pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the prenamed company ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125992,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain Thill, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l. ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126028, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1093 du 7 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l., pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ALLCO ORION ALPHA (LUXEMBOURG) S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007. Relation GRE/2007/4050. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115223/231/93.

(070132278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.962.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HAYWORTH INC., ayant son siège social 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au Registre de Commerce à Victoria/Seychelles sous le numéro 030398,

ici représentée par Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 août 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

2) Monsieur Guy Lanners, prénommé, en son nom personnel.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALPHA UMI INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat et la vente de dispositifs médicaux, la prestation de services et de consulting en la matière ainsi que l'organisation de stages.

Elle a encore pour objet l'exercice du conseil économique.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer, vendre et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) HAYWORTH INC, précitée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Guy Lanners, prénommé, une action	<u>1</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que cette somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane Hansen, chirurgien orthopédiste, demeurant à F-75005 Paris, 41, rue Poliveau, né le 16 décembre 1971 à Luxembourg.

b) Madame Nina Utyeva, biologiste, demeurant 19, rue de la Butte aux Cailles à F-75013 Paris, née le 17 septembre 1969 à Tomsk (Russie).

c) Monsieur Ernest Hansen, médecin, demeurant à L-1853 Luxembourg, 36, rue Léon Kauffman, né le 6 août 1948 à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCONCEPT S. à r.l., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, R.C.S. Luxembourg B 3 8.136.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

6.- Le conseil d'administration nomme Monsieur Stéphane Hansen, prénommé, administrateur-délégué de la société. Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Lanners, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, LAC/2007/22830. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007115487/220/142.

(070132284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Allco Orion Bravo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.030.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twelfth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l, with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 125.992,

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain Thill, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B number 126.030, was incorporated by deed of the undersigned notary, on February 28, 2007, published in the Mémorial C number 1092 of June 7, 2007.

II.- That the capital of the company ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the sharequotas of the prenamed company ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That all the sharequotas of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.992,

représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain Thill, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l. ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, R.C.S. Luxembourg section B numéro 126.030, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1092 du 7 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ALLCO ORION BRAVO (LUXEMBOURG) S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2007. Relation GRE/2007/4051. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007115224/231/93.

(070132276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Life-Science Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.924.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIFE-SCIENCE INVEST S.A, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 881 du 9 décembre 2000, modifiée suivant acte reçu sous seing privé, en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1418 du 1^{er} octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 76.924, au capital social de trois millions cinq cent quarante-quatre mille huit cent soixante dix-sept euros et quarante cents (EUR 3.544.877,40).

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Pascua, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
4. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme LIFE-SCIENCE INVEST S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding LIFE-SCIENCE INVEST S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Madame Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M.-B. Wingerter de Santeul, J. Pascua, M. Da Silva, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007. LAC/2007/27096. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007115213/227/66.

(070132014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Millenium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 71.650.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007 abgehalten in Luxemburg um 11.00 Uhr
Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2007.

Für die Gesellschaft

MILLENIUM INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007114648/1276/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Transfert Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007114295/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07700. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

GeneMoRe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 76.238.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007114373/687/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05453. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Maltesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 116.030.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114284/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07654. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Diritherm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee Z.I..
R.C.S. Luxembourg B 97.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114279/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2007, réf. DSO-CI00114. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070131112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Olliewood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 90.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114280/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 18 septembre 2007, réf. DSO-CI00118. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070131113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.
